

Proposition de design organisationnel pour les propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick

Objectif et contexte :

Plusieurs personnes au sein du gouvernement, de l'industrie forestière et même parmi les propriétaires de boisés ont l'impression que les boisés ne réalisent pas leur potentiel. En même temps, les propriétaires de boisés sont insatisfaits de l'état actuel des ressources, des services, des politiques et des contraintes qui leur sont offerts ou imposés. L'une des questions qui se posent est de savoir comment résoudre ces problèmes. Bien que pertinent, ce document ne répond pas directement à cette question. Il n'identifie pas les problèmes ou les défis auxquels sont confrontés les propriétaires de boisés et ne propose pas de solutions.

Au contraire, il adopte une approche différente pour résoudre les problèmes actuels et continus. Il propose une structure organisationnelle qui répond aux désirs et aux besoins des propriétaires de boisés, individuellement et collectivement, indépendamment de la situation actuelle. Il identifie ce que les propriétaires de boisés veulent et ce dont ils ont besoin, ce que le gouvernement veut et ce dont il a besoin, et propose une structure organisationnelle pour répondre à ces désirs et à ces besoins. L'objectif de ce document est d'envisager la structure organisationnelle idéale nécessaire pour aider les propriétaires de boisés à réussir. Une fois que la meilleure structure organisationnelle aura été déterminée, les mesures à prendre pour résoudre les problèmes pourront être mises en œuvre de manière significative.

La structure proposée n'est pas radicalement différente de ce qui existe actuellement. En fait, certains des éléments de la structure organisationnelle proposée existent déjà sous une forme ou une autre aujourd'hui. En outre, les concepts décrits dans la structure proposée ont été examinés par les offices de commercialisation, la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes. Ainsi, la structure proposée représente une évolution plutôt qu'une révolution. La description proposée est en partie une articulation de ce qui a déjà été considéré.

L'une des raisons pour lesquelles l'élaboration d'une structure proposée n'a pas progressé est que les obstacles à sa réalisation semblent insurmontables. On a eu l'impression que les problèmes auxquels est confrontée la gestion des boisés doivent être déterminés avant qu'une structure pour les résoudre puisse être développée. Dans ce document, nous adoptons une approche différente. Nous envisageons d'abord la structure idéale, basée sur les besoins et les désirs des propriétaires de boisés, puis nous déterminerons comment la mettre en place.

Nous avons volontairement utilisé des noms génériques pour aider à mettre de côté les préférences et les préjugés, les allégeances territoriales et politiques. Nous avons adopté l'approche consistant à partir de zéro et à mettre de côté ce qui se fait actuellement. Nous avons essayé d'écarter les éléments susceptibles d'empêcher la réalisation de la structure proposée et nous n'avons pas encore réfléchi à ce qu'il faut faire pour la réaliser. Ces éléments sont tous importants, mais ils sont secondaires. Ils doivent être pris en compte et traités une fois que la vision a été formulée et acceptée.

La vision organisationnelle proposée est un objectif et elle ne sera pas pleinement réalisée du jour au lendemain. Il faudra du temps pour que tous les éléments proposés portent leurs fruits. Une fois que la

structure organisationnelle proposée aura été discutée, analysée, révisée et finalement acceptée, la transition de la situation actuelle à la situation envisagée comprendra les étapes suivantes :

1. Procéder à un examen critique de la situation actuelle afin d'identifier les contraintes et les possibilités de transition vers la vision proposée.
2. Élaborer un plan de transition pour passer de la situation actuelle à l'organisation proposée.
3. Mettre en œuvre le plan de transition

Dans la mesure du possible, le langage et les mots utilisés dans la structure organisationnelle proposée sont génériques. L'objectif est d'être objectif et descriptif et d'éviter toute confusion avec ce qui existe actuellement. Les mots et le langage précis et informatifs qui reflètent la personnalité de l'organisation devront être déterminés une fois que les concepts auront été décrits et acceptés de manière significative.

Alors, quelle est la meilleure structure organisationnelle pour servir tous les propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick, individuellement et collectivement. Quelle est la structure organisationnelle qui répond le mieux à leurs besoins et à leurs désirs ? À quoi ressemble cette structure organisationnelle et que fait-elle ? Le présent document décrit cette vision.

Feuille de route

Le document :

1. Donne les objectifs généraux que l'organisation doit atteindre
2. Énumère et décrit brièvement les besoins individuels et collectifs des propriétaires de boisés privés et du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces besoins peuvent être considérés comme les objectifs que l'organisation doit atteindre.
3. Décrire la structure proposée pour répondre aux objectifs et aux besoins.

Objectifs généraux

L'organisation idéale des propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick a trois objectifs globaux :

1. Être efficace
 - a. Répondre aux besoins et aux désirs individuels et collectifs des propriétaires de boisés.
 - b. Répondre aux objectifs et aux désirs du gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick, leurs boisés et les services disponibles pour les soutenir.
2. Être efficace

3. Rehausser l'image de la foresterie dans la province en faisant de la foresterie de haut niveau et à la fine pointe de la technologie, en étant visible et en étant très digne de confiance.

Besoins des propriétaires de boisés et du gouvernement du N.-B.

Le tableau 1 énumère les besoins des propriétaires pour gérer efficacement leur boisé. Certains de ces besoins sont individuels et d'autres collectifs. Le but de ce tableau est de

- Identifier et clarifier la nature et la portée des besoins
- Utiliser les besoins comme base pour déterminer une conception organisationnelle qui les satisfait le mieux.

Tableau 1. Résumé des besoins, des coûts et des sources de financement des propriétaires de boisés privés

Besoins individuels
Plan de gestion du boisé - Identifie et aborde tous les objectifs du propriétaire du boisé. Ces objectifs comprennent la production de bois, mais ne s'y limitent pas. Ils peuvent être liés à la faune, à l'eau, aux loisirs, au carbone, à la conservation, à la diminution de la végétation, à la résistance au changement climatique, etc. - Les plans qui sont intégratifs et qui abordent plusieurs objectifs simultanément.
Mise en œuvre du plan - Identifier qui effectue le travail décrit dans le plan, - Superviser le travail pour s'assurer qu'il est effectué dans les délais et de manière qualitative, - Veiller à ce que tout le monde soit satisfait et payé.
Suivi - Comme spécifié dans chaque plan - Comprend une inspection à court et à long terme pour déterminer si le développement du stand se déroule comme prévu.
Limite - ID - Entretien
Commercialisation - Affirmer la disponibilité du marché - Garantir la livraison du produit o Un certificat de transport est en place pour le bois, par exemple.
Administration du compte financier - Déterminer la meilleure façon de distribuer les revenus (somme forfaitaire ou répartition dans le temps)
Connaissances

- S'informer sur la gestion des boisés et sur d'autres sujets liés à la sylviculture - Connaître les problèmes auxquels sont confrontés les propriétaires de boisés
Communauté -
??
Besoins collectifs
Défense des intérêts - Faire en sorte que les intérêts et les besoins communs soient pris en compte
Communication
Relations avec le gouvernement
Recherche de financement pour répondre aux besoins
Administration, coordination organisationnelle et gestion pour un service efficace et efficient pour tous les propriétaires de boisés
Services techniques spécialisés selon les besoins
- SIG, cartographie, télédétection
- Gestion de l'inventaire forestier
- Planification
- Faune et flore
- Eau/zones humides
- Plantes
- Finances <ul style="list-style-type: none"> ● Marketing <ul style="list-style-type: none"> i. Identifier les marchés (bois, PFNL, carbone, biodiversité) ii. Négocier les prix ● Fiscalité ● o Économie
- Résilience au changement climatique
- Séquestration du carbone
- Biodiversité
- Ingénierie (routes, structures)
- Espèces menacées

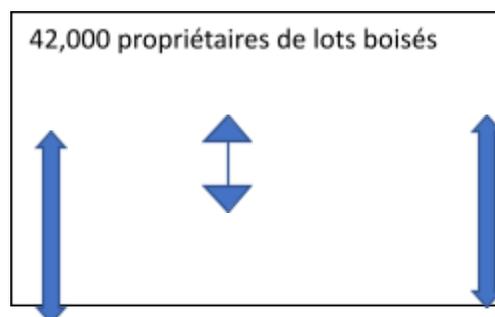
- PFNL
Connaissances - Connaissances et informations crédibles et opportunes
- ?
Besoins du gouvernement du NB
Produits et services forestiers
- Bois pour l'approvisionnement en bois - Zone de conservation/préservée pour la biodiversité naturelle
Gestion efficace des forêts
Distribution efficace et responsable des ressources
Service cohérent à toutes les OT
Gestion du paysage
Application des règles et règlements

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle proposée est illustrée à la figure 1. Il s'agit d'une organisation unique et complète conçue pour aider les propriétaires de boisés à répondre à tous leurs besoins et désirs. Les 42 000 propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick constituent le sommet de l'organisation. Ils sont les "propriétaires". L'objectif principal de l'organisation est de les servir. Un conseil d'administration composé de propriétaires de boisés fournit une orientation stratégique et politique grâce à son expertise générale et fonctionnelle. La province est divisée en sept districts forestiers géographiques (semblables à ce qui existe actuellement avec les offices de commercialisation) et chacun d'entre eux travaille directement avec les propriétaires de boisés individuels pour répondre à leurs besoins. Le bureau provincial et l'équipe forestière fournissent des services à l'échelle du Nouveau-Brunswick pour répondre aux besoins collectifs des propriétaires de boisés et pour coordonner les districts afin d'améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficience entre eux. Le bureau provincial interagit avec le gouvernement et fournit des services administratifs généraux et un leadership à l'organisation.

Pour l'instant, l'organisation est appelée " Service de foresterie des lots boisés du Nouveau-Brunswick ".

Service de foresterie des lots boisés du Nouveau-Brunswick



Conseil d'administration

7 Équipes forestières de district Bureau provincial et équipe forestière (PFT)

Figure 1. Structure organisationnelle proposée pour le Service de foresterie des boisés privés

Les paragraphes suivants décrivent chacune de ses composantes. L'objectif est de fournir suffisamment de détails pour être informatif sans être excessif. Des détails supplémentaires seront ajoutés une fois que les concepts auront été discutés et déterminés.

42 000 propriétaires de lots boisés

1,9 million d'hectares ou 30 % des terres forestières du Nouveau-Brunswick appartiennent à 42 000 propriétaires de boisés privés. La taille de leurs boisés varie de 10 à plus de 100 hectares, dont 60 % ont une superficie inférieure à 30 hectares. Ils se trouvent principalement près des frontières de la province et le long des principaux ruisseaux, rivières et réseaux de transport. En bref, elles sont très accessibles. Collectivement et individuellement, les boisés privés sont très variables. Ils sont constitués d'une variété de types de forêts et de conditions. Les propriétaires sont également très variés. Ils ont des valeurs et des intérêts variés et utilisent leurs terres boisées à des fins diverses. Certains vivent sur leurs terres boisées, d'autres non. Les propriétaires de boisés représentent les deux communautés linguistiques et, sur le plan démographique, ils reflètent la population du Nouveau-Brunswick. Conformément à cette tendance, leur principale source de revenu est la variété de types de travail que l'on retrouve dans l'ensemble de la société. Elle ne provient pas de leur boisé. Ils produisent cependant une variété de produits à partir de leurs boisés et, dans le meilleur des cas, la vente de ces produits complète leur revenu à intervalles irréguliers. Collectivement, en 2022, les boisés ont contribué pour environ 59 millions de dollars à l'économie du Nouveau-Brunswick.

Dans l'ensemble, les boisés privés représentent une part importante des terres forestières du Nouveau-Brunswick. Ces boisés et leurs propriétaires sont très variables et, bien qu'ils soient dispersés dans la province, ils sont accessibles et occupent certaines des terres les plus productives du Nouveau-Brunswick. Collectivement, ils ont un impact important sur l'environnement et l'économie. Cependant, on a l'impression que le potentiel des boisés n'est pas pleinement exploité parce que les propriétaires de boisés ne sont pas suffisamment informés et que les ressources à leur disposition sont dispersées, insuffisantes ou ne servent pas leurs intérêts.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration proposé assurerait la surveillance et l'orientation du Service de foresterie des boisés privés au nom des 42 000 propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick. En plus d'être un comité directeur, le conseil d'administration " rame ". Il innove, pousse, tire et fait, en plus de fournir des conseils.

Nature et portée :

Les fonctions au sein du conseil d'administration et le processus de sélection des membres du conseil d'administration sont résumés ci-dessous. Une description détaillée de la composition et de la détermination du conseil d'administration sera donnée dans un document séparé.

- Composition du conseil d'administration

- o Le conseil d'administration sera composé de 7 personnes.

- o Les membres du Conseil auront 4 attributs importants.

- ☞ Ce sont des propriétaires de boisés qui fournissent des perspectives de propriétaires de boisés et qui placent les besoins et les désirs des propriétaires de boisés en premier lieu.

- ☞ Ils peuvent " voir " la situation dans son ensemble et sont intégratifs.

- ☞ Ils fournissent un service fonctionnel spécifique nécessaire.

- Le service fonctionnel signifie essentiellement que chaque membre du conseil d'administration fournit une " expertise " dans un domaine spécifique dont l'organisation a besoin pour assurer son succès continu, comme aider à obtenir du financement, influencer les autres, fournir des conseils juridiques, fournir une gestion forestière et des connaissances techniques scientifiques, etc.

- ☞ Ils représentent tous les propriétaires de boisés, et pas seulement eux-mêmes ou leur région/district.

- o La composition du conseil d'administration sera échelonnée afin d'assurer la continuité.

- Identification

- o Les membres du conseil peuvent être proposés par des propriétaires de boisés ou des employés du Service de foresterie des boisés privés du Nouveau-Brunswick. Ils peuvent aussi s'identifier eux-mêmes.

- Affirmation

- o Les membres du conseil d'administration seront déterminés par un vote lors d'une assemblée générale annuelle.

- Service

- o 4 ans

- o Obligation de se retirer à la fin d'un mandat

- o Peut servir plusieurs mandats successifs mais doit être réintégré par le biais du processus de sélection normal.

Rôles et responsabilités :

Les membres du conseil d'administration assument les rôles et responsabilités suivants. Ils :

- Représentent l'ensemble des propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick.

- o Ils ne se représentent pas simplement eux-mêmes ou leur district. Ils représentent tous les propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick.

- o Ils apprennent à connaître les besoins et les désirs des propriétaires de boisés par le biais d'une écoute proactive.

- Fournir une orientation stratégique.

- o Ils fournissent une orientation sur ce que l'organisation devrait réaliser dans un avenir moyen et lointain et sur la façon d'atteindre ces objectifs.

- Fournir les conseils fonctionnels nécessaires à la réalisation de l'orientation stratégique.

- o Chaque membre du conseil d'administration doit remplir un rôle fonctionnel spécifique qui contribue au succès de l'organisation. En tant qu'expert fonctionnel, il apporte son soutien et ses conseils dans son domaine d'expertise.

- Veiller à ce que des politiques pertinentes soient élaborées et suivies.

- Veiller à la "santé" financière et au succès de l'organisation.

- Contrôler l'état de l'organisation et les progrès accomplis dans la réalisation de sa vision et de ses objectifs stratégiques.

Équipes forestières de district (EFD)

Nature et portée :

Le Province sera divisée en 7 districts géographiques (en utilisant les frontières actuelles de l'Office de commercialisation).

Chaque district aura

- Un directeur de district qui pourrait également diriger l'une des équipes forestières du district.

- Environ 15 équipes forestières composées chacune d'un :

- o un forestier professionnel agréé (RPF)

- o un ou plusieurs techniciens forestiers professionnels agréés (CFT)

- o 1 à 2 étudiants stagiaires à temps partiel.

Chaque équipe aura environ 400 propriétaires de bois sur sa "liste de clients" ou environ 40 000 ha sous sa direction. Seuls 50 % ou 200 de ces propriétaires de boisés et 20 000 ha devraient faire l'objet d'une gestion active à un moment donné.

- Un ou plusieurs administrateurs soutiendront chaque district et ses équipes.

o Le(s) administrateur(s) assurera(ont) en première ligne la coordination et le soutien en matière de finances, de ressources humaines et d'informatique. Ils seront une extension du bureau provincial, utilisant les ressources du bureau provincial et répondant aux besoins du bureau provincial pour assurer la cohérence et l'efficacité. Cependant, ils fournissent également un soutien personnel aux membres du DFT, aux équipes, aux entrepreneurs et aux propriétaires de boisés afin d'assurer l'efficacité.

- Un spécialiste de la vulgarisation forestière

o Un spécialiste de la vulgarisation forestière développera et coordonnera des activités d'éducation forestière pour les propriétaires de boisés et le personnel de chaque district. Ils apprendront à connaître les propriétaires de boisés

Ils doivent identifier les besoins et les souhaits en matière d'éducation, trouver des moyens significatifs d'y répondre et faciliter la mise en œuvre de ces besoins et souhaits. Ils utiliseront des méthodes de masse, de groupe et individuelles.

o Ils seront une extension du bureau provincial, utilisant ses ressources et soutenant une activité coordonnée à travers la province pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience.

- Espace physique du bureau

o Un espace est nécessaire pour entreposer l'équipement et les fournitures, abriter le matériel informatique non mobile comme les imprimantes, et être un endroit où les équipes peuvent rédiger des plans de gestion, interagir et, au besoin, rencontrer les propriétaires de boisés et les entrepreneurs.

Rôles et responsabilités :

Les membres des 105 équipes forestières de la province seront des forestiers professionnels agréés ou des techniciens forestiers agréés. Ce sont des généralistes qui s'occupent de l'aménagement des boisés privés en collaboration avec les propriétaires. Ils devront :

Élaborer des plans de gestion avec les propriétaires :

- Les plans tiendront compte des valeurs et des objectifs des propriétaires de boisés et pourront inclure les PFNL, la faune, l'eau, le carbone, la conservation, etc. ainsi que les objectifs de gestion du bois d'œuvre.

- Le but est d'intégrer les objectifs de manière significative. La gestion du bois, par exemple, n'est pas exclusive ou indépendante des autres valeurs et objectifs.

Mettre en œuvre les plans au nom des propriétaires :

- Les DFT mettront en œuvre les plans dans la mesure souhaitée par le propriétaire du terrain boisé en identifiant et en garantissant les entrepreneurs, et en supervisant les opérations pour assurer un travail complet et de haute qualité.

Assurer la gestion du paysage :

Dans la mesure du possible, les DFT :

- Développer des plans de gestion du paysage pour les boisés voisins afin d'atteindre simultanément des objectifs communs. Certains objectifs de gestion des habitats fauniques, de conservation et des zones riveraines sont mieux réalisés au niveau du paysage et les équipes des DFT se coordonneront autant que possible entre les propriétaires de boisés pour atteindre ces objectifs.

- Dans la mesure du possible, les activités de mise en œuvre seront menées sur des terrains boisés voisins et proches afin d'obtenir une efficacité opérationnelle en matière de récolte, de plantation, de création d'infrastructures, etc.

Contrôler l'évolution du boisé par rapport aux plans :

- Comme spécifié dans le plan de gestion, les terrains boisés seront contrôlés et les plans seront mis à jour pour refléter l'évolution des conditions.

Distribuer le "financement de la durabilité des boisés privés et de la sylviculture" de manière efficace et efficiente :

- Les DFT utiliseront/distribueront les fonds pour réaliser les plans de gestion des boisés.

Fournir et rechercher des connaissances :

- Les DFT fourniront des connaissances en sciences forestières et en gestion forestière aux propriétaires de boisés individuels au fur et à mesure qu'ils travailleront avec eux. En outre, ils identifieront les besoins en matière de vulgarisation forestière qui peuvent être mieux développés et fournis par le spécialiste de la vulgarisation forestière de leur district.
- Chaque personne dans tous les DFT sera un apprenant permanent qui améliorera ses propres connaissances, compétences et attitudes.

Faire appel, utiliser et soutenir les ressources, les administrateurs et les équipes forestières des bureaux provinciaux :

- Les DTF feront appel à l'équipe forestière provinciale pour les aider à répondre à leurs besoins. Lorsque les besoins d'un propriétaire de boisé nécessitent l'intervention d'un spécialiste pour relever des défis ou saisir des opportunités uniques ou difficiles, les DFT s'adresseront à un spécialiste provincial. Par exemple, la gestion de la faune, la gestion des zones riveraines, la construction d'un pont ou d'une route, la conservation des terres et la gestion financière, pour n'en nommer que quelques-unes, peuvent nécessiter la collaboration d'un spécialiste avec le DTF et le propriétaire du boisé.

- Les marchés seront développés et gérés par un spécialiste provincial et les DTF utiliseront ces marchés. Ils informeront également les spécialistes provinciaux de la commercialisation des opportunités et des besoins.

Bureau provincial et équipe forestière (PFT)

L'équipe du bureau provincial et de la foresterie suit et dirige les DFT tout en apportant un soutien à l'échelle de la province aux propriétaires de boisés dans leur ensemble. En tant que suiveur, elle répond aux besoins des DFT en mettant à leur disposition des spécialistes techniques, en s'occupant de l'administration (paie, gestion des avantages sociaux, ? ??), en répondant aux besoins en matière de technologie informatique, etc. En fait, elle travaille pour les DTF afin de les aider à être efficaces et efficaces. En tant que chef de file, la PFT assure la coordination entre les DFT pour garantir la cohérence, l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité. La PFT soutient également tous les propriétaires de bois en identifiant les sources de financement, en influençant les politiciens et les autres parties prenantes, et en coordonnant les activités de vulgarisation forestière. Elle élabore des plans de gestion forestière à l'échelle du district et de la province et rend compte de l'effort collectif de gestion. En bref, il permet de réaliser des économies d'échelle afin de minimiser les coûts et d'assurer une efficacité et une cohérence globales. La liste suivante présente et décrit brièvement les principales fonctions du Bureau provincial et de l'équipe forestière.

Direction générale

Une équipe de direction doit être constituée. Une équipe type pourrait comprendre un directeur général et, comme décrit ci-dessus, un directeur pour chaque district et un pour le bureau provincial.

Chef forestier

Le chef forestier travaille avec tous les DFT pour étendre et partager les connaissances, garantir des normes et des pratiques cohérentes, soutenir les besoins individuels des DFT et stimuler l'innovation.

Spécialistes techniques

Les spécialistes techniques aident les DFT à répondre aux besoins spécifiques des propriétaires de boisés. Aucune équipe de district n'a besoin de son propre groupe de spécialistes pour répondre à ses besoins techniques en matière de sciences forestières et de gestion forestière. Il n'y a tout simplement pas assez de demande au sein d'un DFT. Cependant, dans l'ensemble de la province où il existe une demande collective, des spécialistes seront disponibles sur appel en cas de besoin.

Les spécialistes peuvent apporter leur expertise dans des domaines tels que la faune, l'eau, l'ingénierie forestière, l'adaptation au climat, les SIG et la technologie électronique, la gestion des bases de données, les PFNL (par exemple, le sirop d'érable, les champignons, les arbres de Noël, etc.

Ils rechercheront également des travaux de recherche dans leur spécialité et en rendront compte afin d'aider les DFT à innover et à favoriser l'apprentissage continu chez les propriétaires de boisés et au sein de l'organisation.

Un spécialiste de la gestion forestière élaborera des plans de gestion à l'échelle du district et de la province, qui regrouperont les plans de gestion des boisés et fourniront une orientation stratégique pour l'ensemble des boisés.

Lorsqu'il n'y a pas de spécialiste au sein de l'organisation, le bureau provincial fait appel à des partenaires qui fournissent les services nécessaires. Par exemple, si un propriétaire de boisé souhaite conserver tout ou partie de son boisé, le bureau provincial le mettra en contact avec un organisme de conservation partenaire.

Marketing et vente de produits forestiers

L'objectif de cette partie de l'organisation est de :

- Identifier les marchés pour tous les produits forestiers dans tous les districts
- Négocier les prix
- Travailler avec les DFT pour identifier des marchés spécifiques, faciliter des ventes efficaces, et soutenir la livraison et la tenue de registres, etc.

Gestion administrative

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la cohérence de l'organisation, les services administratifs et informatiques seront principalement centralisés. L'objectif est d'être très efficace en fournissant et en coordonnant des services de ressources humaines tels que les salaires et les avantages sociaux, ainsi que des services commerciaux communs tels que les comptes clients, les comptes fournisseurs, la tenue des registres comptables, etc. Comme décrit précédemment, les administrateurs de district seront les personnes de première ligne dans chaque district qui utiliseront les services administratifs centraux et les appliqueront au niveau de l'individu et du district.

Un service que les propriétaires de boisés peuvent trouver utile est la gestion financière des boisés. En plus de donner des objectifs financiers et des prévisions dans les plans de gestion des boisés, de maintenir l'inventaire des boisés et les registres financiers, et, le cas échéant, de distribuer le produit de la vente des produits du bois, les propriétaires de boisés pourraient trouver avantageux d'avoir une fiducie administrée par l'organisation qui distribue le revenu de la vente des produits forestiers au fil du temps plutôt que sous la forme d'un paiement en une seule fois.

Défense des intérêts, mise en réseau, identification et gestion de projets, et relations avec les pouvoirs publics

Afin d'éviter les situations de division et de conquête, les propriétaires de boisés doivent, dans la mesure du possible, parler d'une seule voix lorsqu'ils interagissent avec l'industrie, le gouvernement et d'autres organisations. La défense des intérêts consiste en partie à déterminer les besoins et les désirs communs des 42 000 propriétaires de boisés du

Nouveau-Brunswick. Il s'agit en partie de projeter cette voix au nom des propriétaires de boisés, et en partie de rallier les propriétaires de boisés pour qu'ils utilisent leur voix de façon individuelle afin de faire avancer les besoins collectifs.

La réussite est au rendez-vous lorsque l'opportunité rencontre la préparation. Le travail en réseau est essentiel à l'identification des opportunités. Alors que la sensibilisation peut indirectement encourager les autres à identifier les opportunités, le travail en réseau les recherche de manière proactive. Le travail en réseau permet également d'identifier les menaces qui pèsent sur les propriétaires de boisés, afin de pouvoir y répondre avant qu'elles ne deviennent des problèmes.

L'organisation ne réussira pas sans financement externe. Une grande partie de ce financement proviendra de l'identification de sources externes, de la proposition de projets et de leur administration. Le programme canadien 2 milliards d'arbres est un exemple de projet qui répond à la fois aux besoins de l'organisation et à ceux des propriétaires de boisés. L'identification de projets de crédit carbone pourrait être un autre exemple d'identification et d'administration de projet qui peut se faire par l'intermédiaire de la PFT.

Le gouvernement provincial fournit une partie du financement utilisé pour soutenir les propriétaires de boisés. Le Fonds pour la sylviculture des boisés privés et le nouveau Fonds pour la durabilité des boisés privés en sont deux exemples. Le gouvernement souhaite qu'il y ait un seul administrateur de ces fonds, ce qui se ferait par l'intermédiaire du bureau provincial. En plus d'administrer les fonds existants, le bureau provincial identifierait et proposerait de nouvelles initiatives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Communication

Étant donné la nature et l'étendue de la propriété des boisés privés au Nouveau-Brunswick, une communication efficace sera essentielle pour créer un sentiment d'appartenance à la communauté, fournir de l'information objective sur la foresterie et défendre les intérêts des propriétaires. L'organisation doit être à l'écoute des besoins et des désirs des 42 000 propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick et parler en leur nom.

Une grande partie de l'effort de communication de l'organisation se produira lorsque les DFT interagiront avec les propriétaires de boisés individuels et lorsque les propriétaires de boisés interagiront les uns avec les autres. Une grande partie de la communication doit également se faire entre l'organisation et les propriétaires de boisés dans leur ensemble, les parties prenantes externes et le public en général. De même, la communication interne est vitale pour avoir une main-d'œuvre informée et positive.

Les messages doivent être cohérents, véhiculer l'image souhaitée et être à la fois émotifs et techniquement informatifs. Il doit être actualisé. La fourniture d'informations historiques ou, en d'autres termes, d'un service de bibliothèque peut être nécessaire pour s'assurer que les informations techniques et autres nécessaires à une gestion efficace des boisés et à l'apprentissage continu sont facilement disponibles.

En bref, la communication, y compris l'acquisition d'informations, l'élaboration de messages, la distribution et le stockage sont nécessaires et exigeront un effort important.

Service de vulgarisation forestière aux propriétaires de boisés et formation continue à tous les membres de l'organisation.

Pour assurer une gestion continue, moderne et efficace des boisés privés à travers la province, les propriétaires de boisés et tous ceux qui travaillent pour l'organisation doivent posséder des connaissances et des compétences de haut niveau.

Comme décrit dans la section sur les DFT, la plupart des activités de vulgarisation forestière et d'apprentissage continu se dérouleront dans les DFT. Cependant, elles seront également coordonnées par le bureau provincial afin d'assurer la cohérence, le partage d'idées et la réalisation des activités les mieux adaptées à l'échelle provinciale. Par exemple, établir des liens avec les fournisseurs de connaissances des collèges, des universités, des gouvernements, des organismes de recherche comme le Service canadien des forêts et le Centre de recherche sur les feuillus du Nord du Nouveau-Brunswick, et les spécialistes travaillant avec les ONGE, et les utiliser.

L'un des aspects éducatifs uniques du spécialiste provincial de la vulgarisation forestière sera de développer et de coordonner des stages. Ceux-ci s'adressent principalement aux étudiants des collèges et des universités qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle dans le cadre de leur éducation formelle. Les stagiaires seront placés dans l'ensemble de l'organisation pour soutenir le travail de l'organisation. Toutefois, les stages constitueront également une expérience d'apprentissage pour les étudiants et devront intégrer toutes les dimensions de l'apprentissage par l'expérience. Ils seront gérés par le spécialiste provincial.